

LE PRINCIPE FONDAMENTAL DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX SOUILLÉES

Par M. DE DROUIN DE BOUVILLE

L'auteur de l'article qui suit, sur la méthode à adopter pour résoudre les problèmes de pollution, a exprimé le désir que la relation de ses travaux fût précédée d'une manière d'introduction.

Une présentation personnelle de l'Inspecteur général de la Pêche dans le lac de Neuchâtel est bien inutile, car il jouit, en Suisse et hors de Suisse, d'une réputation qui se suffit largement à elle-même et que les lecteurs du *Bulletin* n'ignorent certes pas. N'ont-ils pas eu la primeur, voici deux ans, d'un sensationnel exposé des méthodes et trucs de pisciculture ? (1).

Mais ce qu'a souhaité M. VOUGA est que fût mise en relief la portée générale des conclusions à tirer de son compte rendu, encore que le caractère régional en soit assez marqué. De fait, ce qu'il a réalisé, sur le territoire de plusieurs cantons de la République helvétique, démontre qu'un *précepte* est aujourd'hui dégagé pour la technique de l'assainissement : celui de la considérer comme relevant de la discipline médicale.

La pollution n'est-elle pas assimilable à un phénomène morbide ?

Pour un fleuve, une rivière ou un lac, la parfaite santé halieutique ou hydrobiologique est un privilège de l'état de nature. En pays civilisé, elle subit obligatoirement des atteintes plus ou moins prononcées ; cela débute par des troubles de circulation pour aboutir à des infections.

Le dépeuplement dont se plaignent à l'envi pêcheurs sportifs et pêcheurs professionnels est une des conséquences de cette maladie des eaux superficielles. Dans la règle, il se produit par refoulement lent du poisson hors d'une zone contaminée, sans mortalités subites, massives.

Pareilles hécatombes ne surviennent, en effet, que là où l'état sanitaire est bon, — relativement s'entend. Elles sont imputables à des accidents impossibles à prévenir ou arrêter. Quand, comme cette année, de fortes chaleurs sévissent après une sécheresse prolongée, il est fatal qu'une multitude de Brèmes, Gardons, etc., en soient les victimes. Rien à faire ! On a, toutefois, la consolation de savoir que la Nature comblera rapidement le vide dès que le régime météorologique redeviendra normal.

Il n'en va pas de même en cas de pollution puisque celle-ci dérive d'une altération artificielle et durable du biotope, autrement dit de l'état dynamique, physique et surtout chimique d'un canton de pêche.

Sa permanence ou semi-permanence impose à la flore et à la faune aqua-

(1) Voir *Bulletin* : — n° 51, Septembre 1931, p. 73 ; — n° 52, Octobre 1931, p. 113.

tique des changements caractéristiques. L'observation des plantes, plus aisée, suffit à renseigner sur la nature et la gravité du mal. Ainsi la présence d'un *Phycomycète*, tel que *Leptomitius lacteus*, est révélatrice tout comme celle de fausses membranes laryngées pour l'angine diphtérique. Qui est expert sait poser le diagnostic.

Dès lors, le trouble venant du fait de l'Homme et les causes s'en laissant discerner, on peut s'ingénier à le prévenir par la prophylaxie ou à le combattre par la thérapeutique. Ordonner le traitement et en suivre l'application sera la fonction de préposés à l'hygiène des eaux courantes ou stagnantes.

Ce qui rend ces fonctionnaires absolument indispensables, c'est qu'il n'y a pas un type unique d'infection, appelée pollution, justiciable d'une panacée dénommée épuration. C'est là l'opinion communément répandue, simplette et fausse.

Bien au contraire, les affections du milieu potamique ou limnique sont extrêmement variées. De même que chaque fièvre a son microbe, il y a autant d'infections par résidus usiniers qu'il existe d'industries ou mieux d'usines, car les procédés, pour une fabrication donnée, diffèrent de l'une à l'autre, comme aussi l'importance de la production. En outre, il y a à tenir compte de la défense organique, attendu qu'une section de rivière, une portion de lac, étant un microcosme, un complexe vivant, a son tempérament, donc ses réactions propres.

Il faut en arriver à voir dans toute pollution une maladie particulière appelant sa cure particulière. Le praticien appelé à la diriger, en bon disciple d'Hippocrate, remontera des effets aux causes pour s'attaquer à celles-ci afin de supprimer ceux-là ou, plus modestement, les mitiger. Souvent, l'atténuation est tout ce qu'il est permis d'escompter, l'application du topique se heurtant à d'insurmontables difficultés. A qui souffre en taudis, victime du taudis, le médecin ordonnera-t-il un impossible déménagement ? Là où la technique épuratoire s'avère déficiente, fermera-t-on une manufacture dont les évacuations sont nuisibles, en acculant l'exploitant à la ruine et ses ouvriers au chômage ?

Le principe fondamental de l'assainissement, aujourd'hui, sera donc son assimilation à un traitement médical. Un biotope altéré, c'est le sujet égrotaut qui postule une ordonnance, rédigée à son bénéfice exclusif, valable pour lui seul.

Ce n'est pas de la sorte qu'on a procédé jusqu'ici.

Quand le problème de la pollution a commencé à se poser, voici tantôt un siècle, les Administrations des pays industriels, prises au dépourvu, consultèrent Justinien quand il eût fallu prendre l'avis de Galien. Le résultat fut de substituer, à une énergique offensive technique, une hésitante défensive juridique. Sur un chancre envahissant, diffus, polymorphe, on s'est borné à étendre, inlassablement, l'épais et anodin cataplasme de règlements inefficaces. Ceux en vigueur dans notre pays ne sont pas les moins irréalistes. Et que dire de ce qui est en projet ?

Concédonz que l'hydropathologie est une des sciences les plus jeunes. Tant qu'elle a cherché ses voies, les Pouvoirs publics, conseillés par des empiriques, étaient excusables d'enjoindre ou prohiber au petit bonheur.

Mais, aujourd'hui, une doctrine s'est constituée ; il y a des docteurs dont un, depuis vingt ans, prodigue ses soins aux ruisseaux, aux rivières et aux lacs de la Suisse romande.

Comment il opère, quels résultats il obtient, c'est ce qu'apprendront avec vif intérêt les lecteurs du substantiel exposé de M. VOUGA.

Ce dernier, n'ayant rien d'un thaumaturge, ne donne pas la recette grâce à laquelle les eaux résiduaires seraient rendues incolores, inodores, insipides, neutres, etc., suivant la formule officielle. Par contre, il indique comment, en *collaborant amicalement, patiemment*, avec les fauteurs de pollution, au lieu de leur asséner sur le crâne les tables de la loi, un fonctionnaire avisé arrive à minimiser les effets fâcheux des contaminations ; comment, en faisant appel à toutes les ressources de la technique et en sachant consentir les sacrifices inévitables, on redresse peu ou prou les situations les plus compromises. Bref, par une action prudente et sage, recousant ici, reprisant par là, cernant d'un ourlet le bord des déchirures irréparables, on aboutit avec le temps à rendre forme et figure à la trame halieutique d'un bassin hydrographique. Dans le détail des interventions, rien de grandiose, mais quelle ampleur reconfortante finit par prendre le succès d'ensemble !

La méthode soumise à longue épreuve dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud peut et doit donner partout des fruits excellents : celui qui l'a forgée est fondé à demander qu'on le cite en exemple.

Nous le faisons d'autant plus volontiers, souhaitant voir s'élargir promptement la voie si bien frayée, que nous avons été amenés à exposer, devant le *Congrès international d'aquiculture et de Pêche de Paris*, en 1931, comment paraissait devoir être organisée la police rationnelle de la pollution (1). Or, les directives dont s'est inspiré M. VOUGA concordent avec celles que nous préconisions ; la preuve est apportée par lui que le programme proposé n'avait rien d'utopique.

Après tant de vains efforts, un changement complet de front s'impose aux autorités exécutives des divers pays si elles entendent enrayer enfin l'infection des eaux superficielles. Il importe de prévoir que, désormais, mesures préventives ou curatives seront, dans chaque cas d'espèce, édictées par des spécialistes compétents et dévoués.

Qu'on se hâte de faire appel à leur concours, là où il s'en trouve, de les former, là où ils font défaut !

(1) VII^e Congrès international d'aquiculture et de pêche, Paris 1931 : — Rapports sur les questions mises à l'ordre du jour par la Commission internationale d'organisation du Congrès ; — Groupe II : Pêches fluviales ; — Section 2 : Aménagement des rivières et repeuplement ; — Question 21 : Pollution des rivières. — Imprimerie du Loiret, Orléans, 1931.